



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service NOR : MENH2407165N du 24 mai 2024 parue au BO n°26 du 27 juin 2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16/10/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4455, en Economie et gestion, de la composante IUT Lens est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	JAMIN	BENEDICTE	MCF	6
M.	LONGUEPEE	JEROME	MCF	6
M.	MARKOWSKI	DAVID	P.L.P.	8013
M.	MARTIN	FREDERIC	CERTIFIE	0422
Mme	MOULIN	CORINNE	P.L.P.	8010
Mme	PARENTON	MARIE-PIERRE	AGREGE	8010

Article 3 : Madame Marie-Pierre Parenton est nommée présidente de la commission d'affectation et Monsieur Jérôme Longuépée est nommé vice-président de la commission d'affectation.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 20 novembre 2024

Président

Pasquale Mammone